

# ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2022

Les 5 étapes essentielles pour voter par internet

DÈS LE  
13 OCT.

JE ME CONNECTE  
AU PORTAIL  
ÉLECTIONS



→ Je reçois un lien à usage unique sur mon adresse de **messagerie professionnelle**.

→ Je crée mon mot de passe "élections" et je choisis une **question personnelle** dans le menu déroulant "défi".

DU  
13 OCT.  
AU  
8 DÉC.

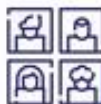


LISTES  
ÉLECTORALES

→ Les listes électorales sont publiées en ligne sur le **portail élections** ou **affichées** par extraits, dès le 11 octobre, dans les écoles, établissements et services.

AU PLUS  
TARD LE  
16 NOV.

LES PROFESSIONS  
DE FOI



ET LES  
CANDIDATS

→ Les professions de foi et les candidats sont consultables sur le **portail élections** pour chacun de mes scrutins.

ENTRE LE  
17 OCT.  
ET LE  
25 NOV.

MA NOTICE  
DE VOTE



→ Ma **notice de vote** m'est remise **en main propre**, sur mon lieu de travail contre émargement, ou envoyée à mon **adresse postale**.

→ Elle contient mon **code de vote**.

DU  
1<sup>ER</sup> DÉC. 8 H  
AU  
8 DÉC. 17 H  
(heure de Paris)

JE  
VOTE !



→ Je vote avec mon **identifiant électeur**, mon **mot de passe élections** et mon **code de vote**.

[www.education-jeunesse-recherche-sports.gouv.fr/electionspro2022](http://www.education-jeunesse-recherche-sports.gouv.fr/electionspro2022)



MENJ - Octobre 2022